

partie, parce que les cas comme celui que je viens de décrire pourront toujours exister.

• (1130)

Dans son communiqué de presse —auquel je reviendrai tout à l'heure —, l'Association canadienne du marketing direct déclare qu'elle regroupe 700 entreprises dont les ventes aux consommateurs canadiens totalisent 7,8 milliards de dollars. Pour le Canada, il s'agit là de grosses affaires, de très grosses affaires. Beaucoup de gens achètent par la poste.

Certaines personnes vivant dans les centres-villes croient peut-être que les seules personnes qui achètent par la poste sont des personnes qui veulent se soustraire à la TPS en achetant aux États-Unis, mais ce n'est pas le cas.

Mon collègue de Thunder Bay représente une circonscription rurale comme moi et il sait que beaucoup de gens commandent des articles dans le catalogue Sears ou dans d'autres. Il s'agit d'une activité importante au Canada, surtout dans les régions rurales, mais aussi dans les centres urbains, par exemple auprès des personnes âgées et des gens qui ne veulent pas ou ne peuvent pas sortir ou aiment tout simplement magasiner par la poste parce que c'est plus simple que de faire la file devant une caisse-enregistreuse dans un magasin plus ou moins sympathique d'un centre commercial. Les gens achètent beaucoup par la poste.

Au Canada, la vente directe constitue une activité parfaitement légitime. Elle fournit beaucoup d'emplois. C'est un service très utile aux Canadiens.

Bien sûr, il y a toujours ceux qui font de la publicité dans des revues de bandes dessinées ou ailleurs et qui vous enverront une cochonnerie en plastique qui ne correspond pas du tout à ce que vous croyiez acheter en voyant la photographie, mais je suis convaincu que c'est l'exception. Ce sont des cas malheureux qui sont parfois portés à notre connaissance parce que nous sommes députés, et nous dénonçons habituellement au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales les gens qui ont apparemment recours à des méthodes trompeuses pour vendre leurs produits. Je ne crois pas que le phénomène soit généralisé; en fait, je sais qu'il ne l'est pas.

En terminant, je dirai qu'il était temps que l'on raffermissse un peu la règle. Je ne veux pas dire qu'il était temps que nous imposions encore plus de taxes aux Canadiens, pas du tout. Ce que je dis, c'est que personne ne devrait se soustraire au paiement des taxes en allant magasiner aux États-Unis ou en magasinant par la poste.

Si tous les impôts étaient perçus équitablement, le fardeau fiscal de chacun serait évidemment moins lourd. Les moins fortunés qui ne peuvent se prévaloir des échappatoires sont pénalisés, à l'heure actuelle, parce

qu'ils paient des impôts et des taxes que d'autres ne paient pas. Voilà pourquoi nous voulons éliminer les échappatoires.

La question n'est pas de savoir si l'on voudrait que les impôts soient plus élevés. Je ne serais certes pas favorable à l'annonce d'autres augmentations d'impôt, puisque le gouvernement actuel a déjà décrété 34 hausses d'impôt et de taxes depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984. Là n'est pas la question.

Je répète pour terminer qu'il faut rendre le régime plus équitable pour que le propriétaire de magasin de Thunder Bay ou d'ailleurs au Canada ne voie pas la survie de son magasin menacée, parce que son client peut commander des marchandises par la poste de l'autre côté de la frontière et se les faire livrer par un expéditeur qui prend tous les moyens que lui offre le système postal canadien pour lui éviter d'avoir à payer les taxes canadiennes. Voilà l'injustice à laquelle font actuellement face bien des commerçants.

[Français]

Alors, monsieur le Président, j'aimerais conclure mes remarques ce matin en ajoutant qu'il me fait plaisir d'appuyer le projet de loi. Ce projet de loi est une nécessité. Cependant, je regrette qu'il existe toujours une échappatoire. Et je prédis que les grosses compagnies multinationales et les grandes compagnies qui distribuent des produits par voie de courrier profiteront de cette échappatoire que le gouvernement a malheureusement créée à même son projet de loi, qui est essentiellement bon.

J'aimerais terminer en disant que je trouve que les frais administratifs de 5 \$ qui vont être imposés par la Société canadienne des postes devraient être de 10 \$. Les frais devraient être réciproques. Les frais américains sont de 8,40 \$. Si on traduit cela en argent canadien, cela fait à peu près 10 \$. Le gouvernement d'en face, qui nous parle toujours de son fameux *level playing field*, veut avoir des règles semblables d'un côté de la frontière comme de l'autre. Je lui dis qu'il n'y a rien de tel, car leurs frais sont deux fois plus élevés que les nôtres. Les frais devraient être à peu près identiques, s'il y a justice, et ils devraient être de l'ordre d'environ 10 \$. On devrait éliminer l'échappatoire pour les compagnies américaines de pouvoir s'enregistrer et d'outrepasser tout le système de payer les frais administratifs.

Finalement, monsieur le Président, j'ose espérer que dans un avenir très rapproché les Canadiens et Canadiennes pourront avoir des lois plus justes, surtout ceux et celles qui gèrent des petites entreprises au Canada, qui se sentent lésés, et avec justesse. En ce moment, les entrepreneurs de ma province sont aux prises avec des lois fédérales qui ne sont pas à leur avantage. Au niveau provincial, ils ont maintenant à faire face à de nouvelles lois sur les conditions de travail, qui leur font peur, c'est le moins qu'on puisse dire. Je dirais même qu'ils sont